



FOURNITURES SCOLAIRES 2024-2025  
Langage 3

Il est suggéré de faire l'inventaire des fournitures de l'an passé qui pourraient être réutilisées tels que les crayons de couleur, gommes à effacer, règles, cartables, etc.

Les articles scolaires apparaissant sur cette feuille ne sont pas vendus à l'école.  
Vous êtes invités à les acheter avant l'entrée scolaire.

- 2 étuis à crayons (*éviter les gros formats*)
- 1 boîte de 12 crayons au plomb HB, taillés (*Mirado ou l'équivalent*) **Le crayon à mines n'est pas recommandé.**
- 2 stylos **rouges**
- 2 gommes à effacer (*Staedler ou équivalent*) (**en prévoir 3 pour l'année**)
- 1 bâton de colle **grand format** (*Pritt ou l'équivalent*)
- 1 paire de ciseaux (*Merrit no 7016 ou l'équivalent*)
- 3 surligneurs fluorescents (**1 jaune, 1 orange, 1 vert**)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois taillés
- 1 boîte de 12 crayons-feutres lavables
- 2 crayons effaçables à sec (pointe fine) (*Expo pointe fine ou l'équivalent*)
- 4 cahiers lignés *Canada n° 12-692* (*ou l'équivalent*) (**en prévoir 8 pour l'année**)
- 8 couvertures duo-tang de couleurs variées à **3 trous avec pochettes intérieures**
- 1 cahier à anneaux de **1 pouce, avec 2 pochettes intérieures**
- 1 ensemble de 5 séparateurs
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 règle graduée de 30 cm métallique avec liège à l'endos
- 6 pochettes protectrices transparentes à 3 trous



**Pour l'éducation physique**

- Une paire d'espadrilles à semelles non marquantes
- Un ensemble : gilet, pantalon court et chaussettes
- Un sac en tissu ou en nylon pour contenir le tout (*identifié au nom de l'enfant*)

Une flûte à bec est fournie à votre enfant à partir de la 3<sup>e</sup> année. En cas de perte ou de bris, le parent devra la remplacer.

Il est important d'identifier chaque crayon (de plomb et de couleur). Tous les crayons se ressemblent lorsqu'ils ne sont pas identifiés. Cela évitera plusieurs pertes. Les cahiers et les couvertures duo-tang doivent être identifiés sur le dessus. Merci

PRÉVOIR UN MONTANT DE 59,50\$ POUR LE PAIEMENT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE À L'ENTRÉE SCOLAIRE.

